



2590350495J00090 00582

Monsieur le Maire
Mairie
Rue de la République
64290 LASSEUBE

Pau, le 30 janvier 2019

Objet : Zones Défavorisées Simples – Plan de soutien aux éleveurs des coteaux

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le résultat de la révision du Zonage Défavorisé annoncé par l'État en Juin 2018 a suscité une vive déception parmi les éleveurs des coteaux du Béarn et des Barthes.

Ce nouveau zonage défavorisé ignore la réalité de l'élevage dans les coteaux, alors que cette activité est indispensable pour préserver sur ces terrains difficiles la biodiversité et les paysages au bénéfice de l'ensemble de la collectivité. En effet ce sont bien les troupeaux à la pâture qui entretiennent cet espace fragile en le maintenant ouvert.

Face à cette situation, les élus du Bureau de la Chambre d'agriculture ont décidé de mettre en place dès à présent un plan de soutien aux 1600 éleveurs des coteaux du Béarn et des Barthes.

La Chambre d'agriculture a déposé le 20 Novembre auprès de la Région Nouvelle Aquitaine deux Projets Agro-Environnementaux climatiques pour ce territoire. L'objectif est de donner accès à un maximum d'éleveurs aux Mesures Agro Environnementales « polyculture-élevage ». Ces MAEc permettent sous condition d'obtenir une aide à l'hectare de SAU comprise entre 65 et 106 € selon les formules.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et la DRAAF ont définitivement validé lors de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 10 janvier 2019 une **enveloppe budgétaire de 8 millions d'euros** permettant la souscription de ce type de MAEC.

Afin que les éleveurs puissent réaliser leur diagnostic Agro-environnemental en vue d'une contractualisation MAEc lors de la PAC 2019, la Chambre d'agriculture mobilise un dispositif exceptionnel de



permanences sur la zone des coteaux depuis le 12 Novembre 2018 jusqu'au 15 Mai 2019.

311 éleveurs ont d'ores et déjà pris rendez-vous pour réaliser un diagnostic agro-environnemental.

Nous vous invitons à orienter les éleveurs de vos circonscriptions auprès de nos services dans les plus brefs délais en leur recommandant d'appeler le numéro suivant pour plus d'informations :

09.69.32.81.47

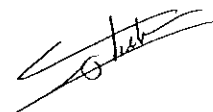
Au-delà du montage de la demande de Mesures Agro-Environnementales climatiques, les conseillers de la Chambre d'agriculture profitent de ces contacts pour réaliser en complément un audit de la situation économique de l'exploitation. Sur la base des résultats consolidés, la Chambre d'agriculture sollicitera auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales des aides de trésorerie : Fonds d'allègement de charges, dégrèvement de cotisations sociales et de TFNB.

Ces entretiens sont également l'occasion de recenser les initiatives des éleveurs en vue de bâtir des projets structurants pour leur territoire : autour de la production et valorisation de l'énergie, la création d'une filière protéique locale, ou la finition collective des animaux pour ne citer que trois exemples travaillés d'ores et déjà par des groupes d'éleveurs. La Chambre d'agriculture appuiera et facilitera la concrétisation de ces démarches locales.

Nous vous tiendrons informés des avancées de ce plan de soutien.

Souhaitant que cette mobilisation en faveur des éleveurs des coteaux du Béarn et des Barthes maintienne une présence forte de l'élevage sur ces territoires, je vous prie, Madame le Maire, Monsieur le Maire, d'agréer mes salutations distinguées.

Guy ESTRADE



**Président de la Chambre
d'Agriculture des Pyrénées
Atlantiques**